



4^e réunion 2021 de l'Assemblée départementale de l'Aube : Décision modificative du budget 2021

Le Département préserve ses capacités budgétaires et résiste plutôt bien dans le contexte d'après-crise sanitaire

En cette fin d'année 2021, la Décision modificative est la 1^{ère} décision de nature budgétaire de la nouvelle Assemblée départementale qui se réalise dans un contexte d'après-crise moins impactant que prévu :

- le nombre d'allocataire du RSA demeure relativement stable,
- les DMTO (Droits de mutation à titre onéreux) conservent un niveau appréciable du fait du dynamisme du marché immobilier.

Toutefois, les fortes incertitudes sur l'avenir qui demeurent invite à rester prudent.

Tout en restant très peu endetté (moins d'une année), le Département maintient un fort niveau d'investissement ce qui le conforte dans son rôle d'acteur majeur du développement du territoire.

Au fil des rapports...

- le renforcement de 10 M€ du Plan de soutien aux projets structurants des territoires,
- 850 000 € pour soutenir Y Schools en attendant la mise en place d'une nouvelle structure juridique,
- la possibilité d'aides directes aux entreprises à Mesnil-St-Père pour le développement touristique,
- ...

Une motion proposée par le président Philippe Pichery pour libérer les énergies et les initiatives et simplifier les collaborations entre collectivités au plan local

Dans le cadre du projet de loi 3DS (différenciation, décentralisation, déconcentration et simplification), Philippe Pichery propose une motion afin d'alléger l'article qui prévoit la possibilité aux collectivités de strates différentes (communes, EPCI, Département, Région) de se confier ponctuellement l'exercice d'une compétence entre elles.

Objectif : simplifier la procédure avec la seule prise de délibérations concordantes des deux collectivités concernées.

Département de l'Aube
Hôtel du Département
2 rue Pierre-Labonde
BP 394 – 10026 Troyes Cedex
03 25 42 50 50
aube.fr

Contact Presse
Alexandra Briguet-Trubat
Direction de la communication
03 25 42 50 81
06 60 42 74 66
alexandra.brignet-trubat@aube.fr

Secrétariat Communication/Cabinet
03 25 42 50 28 ou 27
departement@aube.fr

Sommaire

- 1| **Décision modificative (DM) : 1^è décision de nature budgétaire pour la nouvelle Assemblée départementale**
- 2| **Renforcement du Plan de soutien aux projets structurants des territoires qui rencontre un succès incontesté**
- 3| **Des aides départementales à l'installation et au développement des entreprises sur le territoire**
- 4| **850 000 € supplémentaires à Troyes Aube Formation pour laisser le temps au groupe Y Schools d'installer sa nouvelle structure juridique**
- 5| **Le Département reste au plus proche des plus fragiles**

1| **Décision modificative (DM) : 1^è décision de nature budgétaire pour la nouvelle Assemblée départementale**

Rapport bleu p.1

■ Des ajustements limités qui montrent que le Département résiste bien à l'après-crise

Alors que la fin de l'exercice approche, la réunion de «décision modificative» (DM) du budget du Conseil départemental de l'Aube est une simple séance d'ajustement budgétaire.

L'Assemblée est invitée à ajuster les propositions votées lors du budget primitif et du budget supplémentaire, en fonction de l'avancement des projets menés par la collectivité.

Les grandes tendances de cette DM sont :

- la **persistance de charges liées à la crise sanitaire** (achat d'équipement, augmentation des frais de personnels, frais d'entretien et nettoyage...)
- la **réduction à 26 M€ de l'emprunt d'équilibre**,
- la **préservation du taux d'épargne brute à hauteur de 10,76 %** (contre 9,05 % en 2020)

Avec seulement **310 830 € d'ajustements** tous budgets confondus, le Département de l'Aube affiche une gestion équilibrée de ses finances. Il montre également qu'il résiste bien à l'après-crise sanitaire moins forte qu'annoncée.

Cette situation mesurée masque parfois des variations internes plus importantes, telles que :

- une **augmentation de 5 M€ des recettes de DMTO** (le secteur de l'immobilier connaît une activité soutenue en 2021),
- une **baisse de 2 M€ des dépenses sociales liées au RSA** (le nombre d'allocataires RSA passent de 9 800 en 2020 à 9 200 en 2021).

Le Département dégage **un autofinancement de près de 37 M€**.

Enfin, il reste avec une capacité de désendettement inférieur à 1 an (0,55 année) en cette fin d'année 2021.

■ Les investissements, toujours au cœur de l'action du Département

Cette situation financière permet au Département de poursuivre son important programme d'investissement. Près de **125 M€ (hors excédent d'investissement reporté et hors remboursement de la dette)** sont mobilisables en 2021 pour financer différents projets.

■ Le renforcement des équipes départementales

La nouvelle mandature s'est donné des objectifs ambitieux. Afin de mener à bien l'ensemble des projets lancés sur le territoire, **trois postes de cadres** vont être créés au sein de l'administration départementale :

- un ingénieur,
- deux attachés.

Ces postes renforceront des compétences nécessaires pour répondre aux nouveaux enjeux : santé, transition énergétique, voies douces...

2| Renforcement du Plan de soutien aux projets structurants des territoires qui rencontre un succès incontesté

Rapport vert p.5

Le Département augmente de 10 M€ le budget dévolu au Plan de soutien aux projets structurants des territoires. Il porte ainsi ce programme à 49 M€ et s'affirme comme le soutien majeur du développement des territoires.

Lancé en 2017, ce Plan prévoyait 15 M€ pour la période 2017-2019. Il a en réalité déjà permis d'accompagner 129 actions structurantes menées par les communes, les associations et les EPCI (Etablissements publics de coopération intercommunale). Le Département a déjà versé 31 M€ d'aides (ce qui représente un montant d'opérations de l'ordre de 150 M€).

Dès son lancement, ce Plan a rencontré le succès auprès des territoires, et pas seulement en raison des montants d'aides débloqués par le Département. Ce plan change les logiques habituelles de décisions. Il permet aux territoires de faire remonter eux-mêmes des projets qui prennent en compte les besoins et préoccupations des habitants. Pour répondre à la forte demande, il a connu des augmentations successives à 25 M€ puis 32 M€, 39 M€, et maintenant 49 M€.

Dans les prochains mois, de nombreux nouveaux projets devraient être déposés auprès du Département. Par exemple, les équipements sportifs de la Ville de Troyes construits dans le cadre de la démarche Terre de Jeux 2024 sont déjà sur les rangs.

A noter que le Département a inclus dans ce Plan l'aide qu'il apporte aux EPCI dans le cadre du déploiement de la fibre « jusqu'à la maison », projet dit FTTH.

3| Des aides départementales à l'installation et au développement des entreprises sur le territoire

Depuis la réforme territoriale de 2015, la loi NOTRe ne permet plus aux Départements de mettre en œuvre des dispositifs de soutien à l'installation économique des entreprises ou au développement économique sur leur territoire.

Seules les communes, les EPCI (Établissements publics de coopération intercommunale) et les Régions disposent de cette compétence.

Pour pouvoir aider les entreprises, le Département doit avoir l'aval de la collectivité concernée et recevoir pour cela une délégation officielle de sa part.

■ **Technopole de l'Aube et zone des Écrevolles**

Rapport jaune p.1 et p.11

En 2018, Troyes Champagne Métropole avait donné délégation au Département de l'Aube pour l'octroi d'aides à des entreprises sur le périmètre de **la Technopole de l'Aube** (Rosières-près-Troyes). Son régime d'aides de minimis s'inscrivait dans la limite de 320 000 € HT/par an, pour permettre l'accueil de jeunes entreprises qui bénéficient de conditions préférentielles pour se développer. **Ce mécanisme est reconduit jusqu'en 2025.**

Puis en 2019, c'est sur **la zone des Écrevolles (Troyes, Lavau, Pont-Ste-Marie)** que TCM a mis en place un régime d'aides de minimis dans le secteur agro-alimentaire dans la limite de 200 000 € HT/an. Il a également donné délégation de l'octroi de cette aide au Département.

Qu'est-ce qu'une aide de minimis ?

Les aides de minimis permettent à des personnes publiques d'apporter une aide financière aux entreprises s'installant ou se développant sur un territoire donné.

Compte-tenu du faible montant de ces aides, la Commission européenne considère qu'elles ne faussent pas la concurrence. Par ailleurs, le montant total des aides versées au titre de minimis est plafonné par entreprise.

■ **Mesnil-Saint-Père : des aides du Département désormais possibles à l'installation et au développement des entreprises pour doper l'activité touristique**

Rapport jaune p.19

A ces deux sites, le Département a souhaité ajouter celui de Mesnil-St-Père. Troyes Champagne Métropole a mis en place un régime d'aides de minimis sur cette commune dans la limite financière de 100 000 € HT/an et en a délégué l'octroi au Département. Pour bénéficier de cette aide, les entreprises devront avoir une activité économique liée à l'hébergement et aux services d'accompagnement dans le cadre du développement touristique.

L'objectif du Département est de **donner un nouveau souffle à Mesnil-St-Père** qui a déjà connu un développement important depuis 2016, date de la reprise en gestion des bords d'eau par le Département.

Prochaine étape pour ce secteur : le réaménagement global du site par le Département.

4| 850 000 € supplémentaires à Troyes Aube Formation pour laisser le temps au groupe Y Schools d'installer sa nouvelle structure juridique

Rapport rose p.7

Pour faciliter les projets d'évolution du groupe Y Schools, le Département de l'Aube avait entériné en 2020 sa participation à la recapitalisation publique de la structure de gestion et de développement de Y Schools.

En effet, le groupe, actuellement sous statut associatif à but non lucratif, avait souhaité créer une nouvelle structure juridique avec un capital qui devait lui permettre de réaliser son Plan stratégique 2020-2025. Son choix s'était porté sur un **Groupement d'intérêt public auquel devaient adhérer le Département, mais aussi Troyes Champagne Métropole et la Région Grand Est.**

Il s'agit d'une forme unique dans le paysage de l'enseignement supérieur national.

Or, ce projet de nouvelle structure a pris du retard. Aussi, pour permettre au groupe Y Schools d'assurer correctement son fonctionnement jusqu'à la fin de l'année 2021, le Département lui accorde une aide financière supplémentaire et exceptionnelle de 850 000 €.

Dès l'origine du groupe, le Département a toujours fait le choix de soutenir son évolution. Cette aide exceptionnelle s'inscrit dans cette démarche.

5| Le Département reste au plus proche des plus fragiles

■ **Établissements et services sociaux et médico-sociaux : le Département soutien et encadre les dépenses**

Rapport mauve p.11

Afin de limiter l'évolution des dépenses des Établissements et services sociaux et médico-sociaux (personnes âgées, en situation de handicap et enfance), le Département fixe chaque année des taux d'encadrement de leurs charges, le taux d'évolution des tarifs des établissements et services ainsi que le taux d'évolution des tarifs pour les EPHAD.

En 2020, le Département a **assoupli ces taux afin de permettre à ces établissements de mieux supporter les charges supplémentaires liées à la crise sanitaire** (notamment l'achat d'équipements de protection individuelle). Ces mesures se poursuivent en 2021.

Rappel

Pour soutenir les secteurs de la vieillesse, du handicap et de l'enfance durant la crise sanitaire, le Département de l'Aube a mis en place :

- une **cellule de soutien médical ainsi qu'une équipe pour venir en appui** auprès de 128 établissements et services aubois ;
- des **interventions d'infirmiers hygiénistes** dans des établissements médico-sociaux ;
- des **dépistages systématiques** des résidents et des personnels de ces établissements ;
- une **gratification de reconnaissance aux personnels très mobilisés** durant cette période : 1,5 M€, soit une prime de 1 000 € pour chaque personnel concerné pour un salarié à temps plein engagé sur toute la période.

■ **Les dotations de fonctionnement pour les collèges**

Rapport rose p.1

En 2019, le Département de l'Aube a procédé à un toilettage de la méthode de calcul de la dotation départementale de fonctionnement des collèges (80% environ de leur budget).

Objectifs :

- **clarifier un système très complexe,**
- **stabiliser leurs finances en limitant les variations d'une année sur l'autre,**
- **partager les gains liés aux efforts de gestion pour les fluides.**

Aujourd'hui, ces nouvelles modalités plus justes et **en adéquation avec la réalité** ont remporté l'adhésion. Pour l'année 2022, elles permettent de fixer le montant des dotations accordées par le Département aux collèges publics aubois à 2 695 553 €.

Rappel

Pour soutenir les collèges et leurs élèves pendant la crise, le Département a mis en place :

- **deux masques en tissu lavables** offerts à chacun des quelques 15 300 collégiens aubois, qu'ils soient dans des établissements publics ou privés. (Coût de l'opération : 120 000 €) ;
- **des mesures pour faciliter la reprise des cours** : respect du protocole sanitaire instauré par l'Éducation nationale, grâce à la mobilisation des 240 ATTEE (Adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement) qui s'occupent habituellement de l'entretien, de la maintenance, de la restauration ainsi que de l'accueil au sein des collèges publics ;
- **350 collégiens ont été dotés temporairement d'ordinateurs.**